

Lettre d'information N°26

27 juin 2022

Aides PAC MAEC et BIO : bilan de l'instruction

Bonjour,

vous allez recevoir sur votre compte TELEPAC la "lettre de fin d'instruction (LFI) MAEC-Bio" pour la campagne 2021.

Elle vous informe du résultat final de l'instruction de vos demandes de :

- mesure(s) agro-environnementales et climatiques (MAEC) 2021 ;
- aide à la conversion à l'agriculture biologique (CAB) 2021 ;
- aide au maintien de l'agriculture biologique (MAB) 2021.

Le changement récent de la photographie aérienne, base du registre parcellaire graphique classique (RPG) et du RPG spécifique MAEC-Bio, a pu générer des **modifications de vos engagements (sur des surfaces non-admissibles)** : dans ce cas, les LFI MAEC-Bio des campagnes concernées vont être ré-éditées sur votre compte TELEPAC.

Si des anomalies sont détectées à l'instruction, suite à contrôle administratif et suite à contrôle sur place éventuel, ces LFI vous en informent, et vous offrent la possibilité de nous apporter des éléments complémentaires dans un délai de 10 jours à compter de leur notification.

Ces LFI vous informent également sur vos voies de recours ; la dernière LFI reçue annule et remplace la précédente et maintient vos possibilités de recours.

N.B. : un problème technique national empêchait la consultation des courriers sur votre espace TELEPAC la semaine dernière, problème qui est désormais résolu.

Vous en souhaitant bonne réception

Très cordialement

Le chef du service économie agricole et rurale

Patrick BARNET

Pour un meilleur service, vous pouvez nous joindre tous les jours de 9 h à 12 h (plus pendant la période PAC de 14 h à 16h) directement sur le standard de l'unité aides directes, MAEC et Bio:

05-17-17-39-39

Retrouvez toute nos lettres d'information sur le [site internet des services de l'Etat en Charente](http://www.charente.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural)